



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉS - PÔLE PATRIMOINE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-884

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SELF SIGNAL pour
l'ARD de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la
circulation **rue de Tilly** à l'occasion de travaux pour remplacer 2 portiques
passant sous les voies SNCF,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 15 décembre
2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 15 décembre 2025 de 09h à 16h :

- Rue de Tilly, dans les 2 sens de circulation allant du rond-point Mercader jusqu'au n°18 rue de Tilly, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'ARD de Bayeux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal